

BTSA ACS'AGRI

ANALYSE, CONDUITE & STRATÉGIE de l'ENTREPRISE AGRICOLE

Arrêté de création du 29/12/2023

QUELS MÉTIERS ?

- ◆ Agriculteur
- ◆ Conseiller d'agriculture
- ◆ Technicien en agriculture biologique
- ◆ Chargé de mission en agriculture
- ◆ Animateur de développement local
- ◆ Conseiller clientèle en assurances ou en banque

POURSUITE D'ÉTUDES

- ◆ Certificat de spécialisation
- ◆ Licence professionnelle
- ◆ École d'ingénieur

PUBLIC CONCERNÉ & CONDITIONS D'ADMISSION

| Apprentissage | Formation continue |
|---|---|
| <p>Candidats de 16 à 29 ans révolus* ayant signé un contrat d'apprentissage en organisme de conseil élevage ou en exploitation agricole.</p> <p><i>*Limite d'âge non applicable dans certains cas (art. L6222-2 du Code du travail)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Être titulaire d'un BAC technologique, professionnel ou général. <p><u>Ou</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Être titulaire d'un titre ou diplôme de niveau 4 ou supérieur enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles de la Commission Certification Professionnelle. <p><u>Ou</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Être titulaire d'un diplôme d'accès aux études supérieures. <p>En 1 an : être titulaire d'un diplôme agricole de niveau 5 (BTS ME, PV...) ou si diplôme « voisin » sur décision de la DRAAF.</p> | <ul style="list-style-type: none"> ◆ Candidats titulaires d'un diplôme de la liste ci-contre. ◆ ET engagés dans la vie professionnelle ou demandeurs d'emploi et justifiant de l'équivalent de deux années d'activité professionnelle à temps plein à la date du début de la formation. |

ORGANISATION de la FORMATION

| Apprentissage | Formation continue |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ◆ Rémunération assurée par l'employeur, comprise entre 27 % et 100 % du SMIC selon l'âge et l'année de formation de l'apprenti. ◆ Possibilité d'obtenir différentes aides en fonction de sa situation (aide au permis, aides régionales, cartes d'étudiants des métiers...) | <p>Selon la situation du candidat</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ La rémunération au titre de la formation professionnelle est possible : France Travail selon la réglementation en vigueur. ◆ Le coût de la formation peut être pris en charge en partie ou totalité par France Travail, Transition Pro, le CPF et les organismes concernés selon la réglementation en vigueur. |

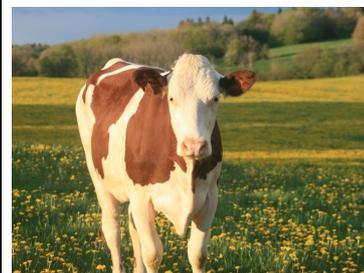
FICHE RNCP 39836

NIVEAU 5

Délivré par le Ministère de
l'Agriculture et de la
Souveraineté Alimentaire

APPRENTISSAGE 2 ANS
INSCRIPTION SUR
PARCOURSUP

APPRENTISSAGE 1 AN OU
FORMATION CONTINUE
ADMISSION SUR DOSSIER
ET ENTRETIEN
INDIVIDUEL DE
POSITIONNEMENT



POSSIBILITÉ DE
RESTAURATION ET
D'HÉBERGEMENT
SUR DEMANDE

RÉSULTATS





DURÉE

La formation débute fin août et se termine en juin avec des alternances par périodes de 2 à 3 semaines.

◆ **Contrat d'apprentissage en 2 ans :**

- ◇ Centre : 38 semaines (1350 h)
- ◇ Entreprise : 66 semaines (2310 h) dont 10 de congés payés

◆ **Contrat d'apprentissage en 1 an :**

- ◇ Centre : 21 semaines (720 h)
- ◇ Entreprise : 31 semaines (1085 h) dont 5 de congés payés

◆ **Formation continue :**

- ◇ Centre : 38 semaines (1350 h)
- ◇ Entreprise : 6 semaines (210 h) par périodes de 1 à 2 semaines

L'EXPLOITATION D'APPRENTISSAGE OU DE STAGE EST LE SUPPORT PRIVILÉGIÉ D'ACQUISITION DES CAPACITÉS.

LE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE OU DE STAGE EST PARTIE PRENANTE DANS LA FORMATION DE SON APPRENANT.



OBJECTIFS

- ◆ S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui.
- ◆ Construire son projet personnel et professionnel.
- ◆ Communiquer dans des situations et des contextes variés.
- ◆ Piloter des systèmes de culture et d'élevage dans une perspective de multi performance.
- ◆ Assurer la gestion administrative, économique et financière de l'entreprise agricole.
- ◆ Manager l'activité d'une entreprise agricole.
- ◆ Piloter un projet stratégique d'entreprise agricole dans une perspective de multi performance et de résilience.
- ◆ Accompagner le changement stratégique territorialisé dans les entreprises agricoles.

CONTENU de FORMATION

- ◆ Une formation modularisée : des temps forts dans les matières professionnelles.
- ◆ De nombreux cas concrets pour mettre en pratique la théorie.
- ◆ Des visites et interventions de professionnels.

ÉVALUATION - VALIDATION

Le diplôme est obtenu en contrôle continu en cours de formation (CCF) et sous contrôle d'un jury.

EIL

Enseignement d'Initiative Locale

« PARCOURS A L'INSTALLATION D'UN JEUNE AGRICULTEUR »

Les apprentis en 1 an sont dispensés de l'évaluation mais participent aux rencontres avec les professionnels.

TARIF

APPRENTISSAGE : FINANCEMENT PAR LES OPCO.

FORMATION CONTINUE SUR DEMANDE.

CFAA du Doubs
CFPPA de Chateaufarine
10 rue François Villon
25000 Besançon
Tél : 03 81 41 96 40

cfa.doubs@educagri.fr
cfppa.chateaufarine@educagri.fr
chateaufarine.educagri.fr

Site internet



Responsables de formation :

Améline Prillard et Cédric Terraz
ameline.prillard@educagri.fr
cedric.terraz@educagri.fr

Pour les personnes en situation de handicap, contacter :
refhandi.chateaufarine@educagri.fr

